



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 14 janvier 2016

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

La déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle

à

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement référents culture des bassins de la Haute-Garonne

Rectorat

Délégation académique à
l'éducation artistique et
culturelle

Objet : réunion des enseignants référents culture

Des réunions des référents culture des collèges et lycées de la Haute-Garonne vont être organisées, par bassins.

Ces réunions, d'une journée, ont pour objectif de poursuivre la formation des référents à leurs missions et notamment l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Elles doivent permettre d'engager plus fortement les dynamiques d'établissements dans le PEAC, inscrit dans la loi de la Refondation de l'école.

Les axes de travail seront les suivants :

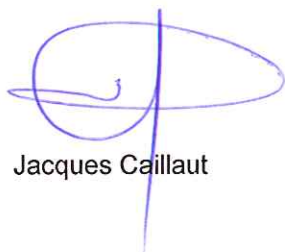
- Les missions du référent culture ; échanges et ateliers autour des textes et des pratiques
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, rédaction et amélioration ; ateliers
- L'usage de l'application Folios dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Vous trouverez, en pièce jointe, les informations concernant votre bassin.

Les référents culture de chaque établissement devront faire parvenir le PEAC de leur établissement ou, à défaut, une liste d'actions conduites dans leur établissement, une semaine avant la journée concernant leur bassin à delphine.barroul@ac-toulouse.fr

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos collègues chefs d'établissements du bassin, afin qu'ils délivrent un ordre de mission au référent culture concerné.

Nous vous prions d'agréer, madame, monsieur le chef d'établissement, l'assurance de notre considération.



Jacques Caillaut



Brigitte Quilhot-Gesseume